

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU
REPLACEMENT DES TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE À 735-315 kV AU POSTE ABITIBI
~~DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORTEUR D'ÉLECTRICITÉ (LE TRANSPORTEUR)~~**

Croissance de la charge de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

1. Référence : Pièce B-0011, p. 4.

Préambule :

« Suivant ses pratiques, le Transporteur ne considère aucune production régionale pour déterminer la capacité des transformateurs dans un poste stratégique, lorsque ces derniers doivent être remplacés. »

Demandes :

- 1.1 Veuillez décrire la production installée dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue en termes de puissance installée (MW), de type de centrale et de facteur d'utilisation.
- 1.2 Veuillez expliquer pourquoi le Transporteur ne tient pas compte de la production régionale pour déterminer la capacité des transformateurs d'un poste stratégique destiné à alimenter la charge présente dans cette région.